

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 FÉVRIER 2025

Ouverture de la séance

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

#### 2. Première période de questions

#### 3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

#### 4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

#### 5. Règlements

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 487-25-2 modifiant certaines dispositions du règlement 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville, de contrôle et de suivi budgétaire

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 611-25-2 modifiant le règlement numéro 611-00, tel qu'amendé, sur le programme de revitalisation et sur les crédits de taxes foncières afin de l'abroger

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 761-25 décrétant une dépense et un emprunt de 7 325 000 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Taylor, Best, Dutch et Philipsburg

5.4 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1

#### 6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de janvier 2025

6.2 Abrogation de la Politique municipale d'aide et de support financier de la Ville de Bedford

6.3 Autorisation de signature du calendrier de conservation pour la BANQ

6.4 Octroi de contrat de gré à gré à l'entreprise Blanko pour la refonte du site Web de la Ville de Bedford

6.5 Autorisation de signature d'un acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada affectant le lot 6 375 984 du cadastre du Québec (rue Industrielle à Bedford)

#### 7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de janvier 2025

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 27 janvier 2025

7.3 Dérogation mineure – 18-20, rue des Pins – Utilisation de conteneur et toiture plate pour lieu de retour de Consignation

7.4 PIIA – 22, rue des Bâtisseurs

7.5 PIIA – 201-203, rue Rivière – Changement de portes et fenêtres

7.6 PIIA – 34, rue des Bâtisseurs

7.7 PIIA – 35, rue des Bâtisseurs

7.8 PIIA – 28, rue des Bâtisseurs

7.9 PIIA – 32, rue Principale - Enseigne Café Rouge

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

## **8. Loisirs et culture**

- 8.1 Autorisation de passage – Journée Cycliste du Lac Champlain (CLACC)
- 8.2 Demande de gratuité et de commandite – Échange culturel de hockey Bedford/Kensington 2025
- 8.3 Acquisition d'un module de jeux pour le parc Les Frimousses à Bedford

## **9. Service des travaux publics et services techniques**

- 9.1 Octroi de contrat de gré à gré à Bessette Automobiles pour l'acquisition d'un camion pour le service des travaux publics
- 9.2 Octroi de contrat de gré à gré à HGrégoire pour l'acquisition d'un camion pour le service des travaux public
- 9.3 Autorisation de paiement du décompte No.4 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)
- 9.4 Autorisation de signature de l'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial des rues de Philipsburg, Taylor, Best et Dutch (route 235)

## **10. Service incendie et sécurité publique**

- 10.1 Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement numéro 682-08 relatif à la sécurité incendie
- 10.2 Appropriation à même l'excédent de fonctionnement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule au Service de sécurité incendie

## **11. Ressources humaines**

- 11.1 Nomination de Madame Mélissa Gagnon – Poste de coordonnateur Service des loisirs, culture et vie communautaire
- 11.2 Adoption de la grille salariale – Camp de jour

## **12. Dépôt de correspondance**

- 12.1 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 10 décembre 2024
- 12.2 Dépôt de la lettre de démission de la conseillère au siège numéro 4
- 12.3 Remerciement de la directrice générale du Musée Missisquoi pour l'aide financière de la Ville de Bedford au Festival de la tarte aux pommes du 15 septembre 2024
- 12.4 Remerciement d'Opération Nez Rouge Granby-Cowansville pour le soutien financier de la Ville de Bedford

## **13. Affaires nouvelles**

### **Deuxième période de questions**

## **14. Levée de la séance**

- 14.1 Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 4 février 2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Mona Beaulac

Est absent : M. le conseiller Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier  
et M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

25-02-36

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-02-37

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Octroi de contrat de gré à gré à FORD Île Perrot pour l'acquisition d'un camion pour le service de sécurité incendie
- Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – Travaux complémentaires sur la rue Dutch
- Autorisation de gratuité – Salle au Centre communautaire Georges-Perron pour la Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 31 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

25-02-38

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025.

ADOPTÉE

N.M.

**Tour de table des membres du conseil**

25-02-39

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 487-25-2 modifiant certaines dispositions du Règlement 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville, de contrôle et de suivi budgétaire**

Le conseiller Daniel Audette donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 487-25-2 modifiant certaines dispositions du Règlement 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville, de contrôle et de suivi budgétaire.

Ce règlement a pour objet d'ajouter le titre de poste de nouveaux employés dans la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

Je dépose le projet de règlement numéro 487-25-2 modifiant certaines dispositions du Règlement 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville, de contrôle et de suivi budgétaire.

25-02-40

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 611-25-2 modifiant le Règlement numéro 611-00, tel qu'amendé, sur le programme de revitalisation et sur les crédits de taxes foncières afin de l'abroger**

Le conseiller Pierre Le Blanc donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 611-25-2 modifiant le Règlement numéro 611-00, tel qu'amendé, sur le programme de revitalisation et sur les crédits de taxes foncières afin de l'abroger.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement numéro 611-00 et ses amendements.

Je dépose le projet de règlement numéro 611-25-2 modifiant le Règlement numéro 611-00, tel qu'amendé, sur le programme de revitalisation et sur les crédits de taxes foncières afin de l'abroger.

25-02-41

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 761-25 décrétant une dépense et un emprunt de 7 325 000 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Taylor, Best, Dutch et de Philipsburg**

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement d'emprunt numéro 761-25 décrétant une dépense et un emprunt de 7 325 000 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Taylor, Best, Dutch et de Philipsburg.

Le projet de règlement d'emprunt numéro 761-25 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 325 000 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Taylor, Best, Dutch et de Philipsburg », est présenté et déposé à cette séance.

25-02-42

**Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1**

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 25-01-32, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Marie-Pier Tougas, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2025;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 25-01-33, le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue mardi le 4 février 2025, à 18h30;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte sans modification le deuxième projet de règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1.

ADOPTÉE

25-02-43

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de janvier 2025**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 janvier 2025, au montant de 720 631,46\$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 4 février 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-02-44

**Abrogation de la Politique municipale d'aide et de support financier de la Ville de Bedford**

Considérant l'adoption de la Politique municipale d'aide et de support financier de la Ville de Bedford le 2 avril 2024;

Considérant que l'objectif de cette politique était d'encadrer l'aide financière accordée aux parents dans le cadre du camp de jour estival donné par un organisme ou une entreprise reconnue;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Bedford a décidé de reprendre à l'interne la gestion de son camp de jour estival;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'abroger la Politique municipale d'aide et de support financier de la Ville de Bedford, dès maintenant.

ADOPTÉE

25-02-45

**Autorisation de signature du calendrier de conservation pour la BANQ**

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la Ville de Bedford est un organisme public visé au paragraphe n°4 de l'annexe de cette loi;

Considérant que la Ville de Bedford désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Considérant que la Ville de Bedford n'a pas de règlement de signature et que ses règlements ne prévoient pas la matière de la présente résolution;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

- 25-02-46                    **Octroi de contrat de gré à gré à l'entreprise Blanco pour la refonte du site Web de la Ville de Bedford**
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à une refonte du site internet de la Ville de Bedford;
- Considérant les propositions soumises;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré pour la refonte du site Web de la Ville de Bedford à Blanco, pour un montant de 25 248,51 \$, taxes incluses.
- ADOPTÉE
- 25-02-47                    **Autorisation de signature d'un acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada affectant le lot 6 375 984 du cadastre du Québec (rue Industrielle à Bedford)**
- Considérant que le projet d'acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada affectant le lot 6 375 984 du cadastre du Québec (rue Industrielle à Bedford) préparé par M<sup>e</sup> Mario Beauchamp, notaire à Laval;
- Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit acte de servitude;
- Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil autorise un représentant de l'étude notariale Beauchamp Cyr inc. à signer l'acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada affectant le lot 6 375 984 du cadastre du Québec (rue Industrielle à Bedford) ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Bedford.
- ADOPTÉE
- N.M.                        **Dépôt du registre des permis du mois de janvier 2025**
- N.M.                        **Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 27 janvier 2025**
- 25-02-48                    **Dérogation mineure – 18-20, rue des Pins – Utilisation de conteneur et toiture plate pour lieu de retour de Consignaction**
- Considérant la demande soumise par le Métro Plouffe de permettre l'utilisation de 2 conteneurs à des fins de bâtiments accessoires;
- Considérant la demande visant à permettre un bâtiment accessoire à toiture plate;
- Considérant la demande contrevient aux articles 71 et 72 du règlement de zonage 699- 11;
- Considérant le projet est un projet d'envergure provinciale, piloté par Consignaction;

25-02-48  
(suite)-

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

25-02-49

**PIIA – 22, rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 418;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 706-12, tel qu'amendé;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, numéro de projet 2102656, daté du 2022-12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier numéro 23-041, daté du 2023- 12- 22;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence aux plans d'architecture sont maintenant :

- de l'acier couleur gris granite sur la portion AC1;
- de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC2;
- de l'acier couleur minerai de fer sur la portion AC3.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-02-50

**PIIA – 201-203, rue Rivière – Changement de portes et fenêtres**

Considérant la demande soumise afin d'approuver le remplacement des portes et fenêtres de la résidence, et de remplacer l'escalier latéral gauche par un escalier de bois semblable à l'escalier de façade;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 706-12, tel qu'amendé;

Considérant le faible potentiel architectural de l'immeuble;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE



25-02-51

**PIIA – 34, rue des Bâisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 12 logements sur le lot 6 566 412;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 706-12, tel qu'amendé;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022-12-08;

Considérant que le plan soumis au soutien à la demande;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence aux plans d'architecture sont maintenant :

- de la brique de béton couleur gris newport pour la portion brique apparaissant au plan;
- de l'acier couleur charbon sur la portion de revêtement horizontal du plan;
- de l'acier couleur gris granite sur la portion de revêtement vertical du plan.

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-02-52

**PIIA – 35, rue des Bâisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 12 logements sur le lot 6 566 413;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 706-12, tel qu'amendé;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, numéro de projet 2102656, daté du 2022-12-08;

Considérant que le plan soumis au soutien à la demande;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence aux plans d'architecture sont maintenant :

- de la brique de béton couleur noir rockland pour la portion brique apparaissant au plan;
- de l'acier couleur gris granite sur la portion de revêtement horizontal du plan;
- de l'acier couleur charbon sur la portion de revêtement vertical du plan.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

25-02-52  
(suite)

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-02-53

**PIIA – 28, rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 421;

Considérant qu'une demande avait préalablement été refusée par sa trop grande ressemblance avec le projet du 13, des Bâtisseurs à la résolution du Conseil municipal 24-07-224;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 706-12, tel qu'amendé;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, numéro de projet 2102656, daté du 2022-12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier numéro 23-041, daté du 2023-05-25;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence aux plans d'architecture sont maintenant :

- de l'acier couleur blanc pur sur la portion AC1;
- de l'acier couleur minerai de fer sur la portion AC2;
- de l'acier couleur gris granite sur la portion AC3.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-02-54

**PIIA – 32, rue Principale - Enseigne Café Rouge**

Considérant la demande d'installer 2 enseignes de vitrine dépassant le 10% de superficie permise pour l'enseigne;

Considérant le visuel fourni présentant 2 pastilles pleines, dont une à fond blanc;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 706-12, tel qu'amendé;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

25-02-54  
(suite)

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA pour l'enseigne incluant sa superficie supérieure à 10% de la vitrine, conditionnellement à ce que le fond de l'enseigne soit transparent, similairement à l'enseigne du commerce voisin Le Petit Chef, afin de se conformer à l'article 65 du règlement sur les PIIA visant à ce que : « le graphisme discret en vitrine est encouragé sans toutefois obstruer la vitrine ou compromettre sa transparence ».

ADOPTÉE

25-02-55

**Autorisation de passage – Journée Cycliste du Lac Champlain (CLACC)**

Considérant que de l'organisme Circuit cycliste du Lac Champlain (CLACC) sollicite la Ville de Bedford afin d'obtenir une autorisation de passage relativement à la tenue de leur évènement annuel qui se tiendra le samedi 7 juin 2025;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la tenue d'une partie de l'évènement sur le territoire de la Ville de Bedford et plus spécifiquement selon le tracé déposé, le samedi 7 juin 2025.

Que ce conseil accepte de formuler une demande à l'organisation (CLACC) afin d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

Que ce conseil désigne le directeur général ou en son absence, la directrice générale adjointe, comme étant la personne ressource de la Ville pour la finalisation de l'entente avec l'organisme.

ADOPTÉE

25-02-56

**Demande de gratuité et de commandite – Échange culturel de hockey Bedford/Kensington 2025**

Considérant que la Ville de Bedford a été sollicitée en vue de la 57<sup>ième</sup> édition de l'Échange Culturelle Bedford/Kensington qui sera tenu le 22 et 23 février 2025;

Considérant que pour ce faire, l'organisation a déposé une demande de gratuité pour la salle Arlène-Murray du centre communautaire Georges-Perron pour les 21, 22 et 23 février;

Considérant qu'une commandite sous forme de temps de glace pour les 22 et 23 février est également souhaitée;

Considérant que la Cérémonie Officielle de l'Échange Culturel et qu'une partie d'Amitié seront tenues puis qu'une invitation spéciale a été adressée aux membres du conseil municipal à cet effet;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une gratuité de temps de glace à l'aréna de Bedford, le samedi 22 février de 18h30 à la fermeture et le dimanche 23 février de 12h00 à 14h30, laquelle gratuité représente une valeur de plus de 1 262 \$.

Que ce conseil accorde une gratuité pour la salle Arlène-Murray du centre communautaire Georges-Perron pour les 21, 22 et 23 février, laquelle gratuité représente une valeur de 750 \$.

25-02-56  
(suite)

Que ce conseil considère que lesdites gratuités représenteront la contribution financière de la ville pour cet événement.

Que ce conseil nomme monsieur Claude Dubois, maire, pour assister à la Cérémonie Officielle de l'Échange Culturel ainsi que pour la partie d'Amitié qui se tiendront le samedi 22 février 2025 à 18h30 et le dimanche 23 février à 12h00.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-02-57

**Acquisition d'un module de jeux pour le parc Les Frimousses à Bedford**

Considérant qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un nouveau module de jeux pour le parc Les Frimousses sur la rue Massicotte à Bedford;

Considérant les propositions soumises;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un nouveau module de jeux pour le parc Les Frimousses au montant de 15 458,39 \$, taxes incluses, auprès de l'entreprise Jeux 1000 pattes.

ADOPTÉE

25-02-58

**Octroi de contrat de gré à gré à Bessette Automobiles pour l'acquisition d'un camion pour le service des travaux publics**

Considérant qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un véhicule de type camionnette de marque RAM, modèle 1500 Tradesman, année 2019, pour le Service des travaux publics;

Considérant les propositions soumises;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à Bessette Automobiles pour l'acquisition d'un camion pour le Service des travaux publics, au montant total de 25 343,95 \$, incluant les taxes, et d'ajouter 178,69 \$ pour le paiement de la plaque d'immatriculation.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-02-59

**Octroi de contrat de gré à gré à HGrégoire pour l'acquisition d'un camion pour le service des travaux publics**

Considérant qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un véhicule de type camionnette de marque Chevrolet, Silverado, année 2021 pour le Service des travaux publics;

Considérant les propositions soumises;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à HGrégoire l'acquisition d'un camion pour le Service des travaux publics, au montant total de 26 192,90 \$, incluant les taxes, et d'ajouter les frais nécessaires pour le paiement de la plaque d'immatriculation auprès de la SAAQ.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-02-60

**Autorisation de paiement du décompte No.4 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Groupe Mécano inc. » pour les travaux de remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable), et ce, en vertu de la résolution 24-05-173 et pour un montant de 1 012 828,58 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2024, et ce, en vertu de la résolution 24-10-319 pour un montant de 149 287,87 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 10 décembre 2024, et ce, en vertu de la résolution 25-01-28 pour un montant de 191 896,86\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 19 décembre 2024, et ce, en vertu de la résolution 25-01-29 pour un montant de 507 004,84 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 janvier 2025 et la recommandation de paiement faites par GBI pour un montant de 37 078,05 \$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.4 au montant de 37 078,05 \$ (incluant les taxes applicables) à « Groupe Mécano inc. ».

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-02-61

**Autorisation de signature de l'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial des rues Philipsburg, Taylor, Best et Dutch (route 235)**

Considérant que la gestion des routes incombe à la Ministre des Transports et de la Mobilité durable aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;

Considérant que la Ministre est habilitée à conclure des ententes en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la voirie*;

Considérant que la Ville de Bedford est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la *Loi sur la voirie* et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C47.1);

Considérant les travaux à venir pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial des rues Philipsburg, Taylor, Best et Dutch (route 235);

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise monsieur le maire et le directeur général à signer l'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial des rues Philipsburg, Taylor, Best et Dutch (route 235).

ADOPTÉE

25-02-62

**Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement numéro 682-08 relatif à la sécurité incendie**

Considérant le Règlement numéro 682-08 relatif à la sécurité incendie;

Considérant que l'autorité compétente dans ce règlement est une personne désignée (fonctionnaire) pour l'application dudit règlement et doit être nommée par résolution du conseil municipal;

Considérant la nomination au poste de préventionniste pompier;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil nomme le préventionniste pompier, Claude Krans, ainsi que le directeur du service de sécurité incendie, Ralph Gilman, comme fonctionnaires désignés du Règlement numéro 682-08 relatif à la sécurité incendie, notamment pour :

- l'application du règlement numéro 682-08;
- l'émission des constats d'infraction.

Que cette résolution remplace toute autre résolution précédemment adoptée pour nommer un fonctionnaire désigné concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

25-02-63

**Appropriation à même l'excédent de fonctionnement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule au Service de sécurité incendie**

Considérant le véhicule du Service de sécurité incendie ayant subi un accident est une perte totale et qu'il doit être remplacé;

Considérant qu'il est recommandé de faire l'acquisition d'un véhicule de style camionnette, 4 roues motrices, avec cabine d'équipe pour le remplacer;

Considérant que la compagnie d'assurance a indemnisé le Service de sécurité incendie pour la perte de l'ancien véhicule au montant de près de 23 976,05 \$;

Considérant que ce montant viendra diminuer le coût de remplacement du prochain véhicule;

Considérant que le coût du prochain véhicule avec tous les accessoires ne devra pas excéder une dépense totale de 74 000 \$;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accepte l'appropriation à même l'excédent de fonctionnement d'un montant de 50 000 \$ pour l'acquisition d'une camionnette avec tous les accessoires.

ADOPTÉE

25-02-64

**Nomination de Madame Mélissa Gagnon – Poste de coordonnateur Service des loisirs, culture et vie communautaire**

Considérant la nomination de Madame Mélissa Gagnon à titre de coordonnatrice Service des loisirs, culture et vie communautaire par intérim le ou vers le 3 juillet 2024;

Considérant que la Politique des conditions de travail des employés cadres prévoit une probation de six (6) mois;

Considérant que son supérieur immédiat est satisfait de sa prestation de service et recommande sa nomination de façon permanente;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil nomme Madame Mélissa Gagnon au poste de Coordonnatrice Service des loisirs, culture et vie communautaire, en date du 5 février 2025, le tout selon la proposition d'embauche soumise et la Politique des conditions de travail des employés cadres en vigueur.

ADOPTÉE

25-02-65

**Adoption de la grille salariale – Camp de jour**

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder à l'embauche de personnel pour la tenue de son camp de jour de la relâche et de son camp de jour estival à chaque année;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte la grille des salaires ci-dessous pour l'embauche du personnel au camp de jour de la relâche et camp de jour estival de la Ville de Bedford :

	1ère année	2e année	3e année	4e année
Aide-animateur	Salaire minimum	Salaire minimum	Salaire minimum	Salaire minimum
Animateur	Salaire minimum + 1,25\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$
Accompagnateur	Salaire minimum + 2,25\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$
Coordonnateur	Salaire minimum + 4,75\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 10 décembre 2024**

N.M. **Dépôt d'une lettre de démission de la conseillère au siège numéro 4**

N.M. **Dépôt d'une lettre de remerciement de la directrice générale du Musée Missisquoi pour l'aide financière de la Ville de Bedford au Festival de la tarte aux pommes du 15 septembre 2024**

N.M. **Dépôt d'une lettre de remerciement d'Opération Nez Rouge Granby-Cowansville pour le soutien financier de la Ville de Bedford**

25-02-66 **Octroi de contrat de gré à gré à FORD Île Perrot pour l'acquisition d'un camion pour le service de sécurité incendie**

Considérant qu'un véhicule du Service de sécurité incendie a subi un accident et qu'il est une perte totale;

Considérant qu'il y a lieu de le remplacer en faisant l'acquisition d'un véhicule de type camionnette de marque FORD, modèle F150 Supercrew, année 2022;

Considérant les propositions soumises;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.



25-02-66  
(suite)

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à FORD Île Perrot pour l'acquisition d'un camion pour le service de sécurité incendie, au montant total de 54 817,78 \$, incluant les taxes, et d'ajouter le montant nécessaire pour le paiement de la plaque d'immatriculation.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-02-67

**Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – Travaux complémentaires sur la rue Dutch**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Les Laboratoires de Montérégie inc. » pour l'Étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols phase 1 et phase 2 concernant la réfection des réseaux d'eau potable et d'égout des rues de Philipsburg, Taylor, Best et Dutch, et ce, en vertu de la résolution numéro 24-07-241 pour un montant de 57 050,00 \$ (taxes applicables en sus);

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services professionnels à « Les Laboratoires de Montérégie inc. » pour la réalisation de travaux complémentaires sur la rue Dutch;

Que cette offre de services inclut une étude géotechnique sur 2 forages additionnels pour un montant forfaitaire de 9 600 \$ (taxes en sus), et une caractérisation environnementale des sols sur 2 carottages d'enrobé bitumineux pour un montant de 6 600 \$ (taxes en sus), selon leur offre de services GÉO-25-01-31\_V2;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroie le mandat pour l'étude géotechnique et la caractérisation des sols pour les travaux complémentaires sur la rue Dutch à « Les Laboratoires de Montérégie inc. » au montant forfaitaire de 16 200,00 \$ (taxes applicables en sus), tel que décrit dans leur offre de service GÉO- 25- 01-31\_V2 déposée le 30 janvier 2025.

ADOPTÉE

25-02-68

**Autorisation de gratuité – Salle au Centre communautaire Georges-Perron pour la Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska**

Considérant que la Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska a fait une demande à la Ville de Bedford afin d'utiliser gratuitement un local dans notre Centre communautaire Georges-Perron pour tenir ses activités de formations et la tenue de groupe de café-rencontre;

Considérant que la Ville de Bedford tient à cœur à supporter cet organisme à but non-lucratif;

Considérant qu'il y a des salles de disponibles pour la location au Centre communautaire Georges-Perron;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska à utiliser gratuitement un local dans notre Centre communautaire Georges-Perron pour tenir ses activités de formations et la tenue de groupe de café-rencontre.

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 31 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Une (1) citoyenne s'est prévaluée de la période de questions comme suit :

- Qu'est-ce qui se passe avec le prolongement de la prise d'eau? On parle de combien de mètres? Est-ce que la subvention a été acceptée?

25-02-69

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h37.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière